

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 29159

présenté par
M. Gouffier-Cha et M. Christophe

ARTICLE 63

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« 2° du I de l'article 12 »

les mots :

« II de l'article 12 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'une erreur de référence.